ABH
Société par actions simplifiée
Au capital de 750 000 euros
Siège social : 58-60 Avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT
881 898 654 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 125 111 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau », soit.....125 111 euros

Le solde du compte « Report à nouveau » s'élève à .....431 731 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

Certifié conforme
L'associé unique



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise ABH — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 58 avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT

SIRET 8 8 [illegible] 8 9 8 6 5 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2024

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 500 000	042	1 500 000
	Total I (5)	044	1 500 000	048	1 500 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	221	074	221
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	49 750	086	49 750
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	49 971	098	49 971
	Total général (I + II)	110	1 549 971	112	1 549 971

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	750 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	75 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	306 620
	Résultat de l'exercice	136	125 111
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 256 730
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	292 119
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	1 122
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	293 241
	Total général (I + II + III)	180	1 549 971

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Chiffres conforme à l'original

SAGE Experts-comptables janvier 2025

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABH — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

						N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210
	Production vendue	Biens			215		214
		Services *			217		218 250
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230 4
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 254
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier)					242 3 203
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	343			244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
				dont amortissement ou fonds de commerce			258
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		359			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		280			
	Total des charges d'exploitation (II)						264 3 203
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 (2 949)
	Produits financiers (III)	280	130 000		Charges financières (V)		294 1 941
	Produits exceptionnels (IV)						296
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 125 111

B – RÉSULTAT FISCAL

							N	N-1
	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312 125 111	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes cts d'associés	237		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	238		320	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU-TE (44 *octies* A)	987			342
				JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	139			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		[illegible]	181			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		[illegible] autre mer	399			
	[illegible]	230		[illegible]				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350 123 500
	Droit divers	[illegible]	360	Déduction exceptionnelle (art. [illegible] A)				
		[illegible]	362	[illegible]				
		[illegible]	078	Déduction exceptionnelle samedi/art. de conduite (art. 39 decies B)				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 quinquies)		Déduction exceptionnelle [illegible]				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 1 611	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * 36 380			dont imputés sur le résultat				360 1 611
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : AEH Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 500 000	482		484		486	1 500 000	
TOTAL		490	1 500 000	492		494		496	1 500 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Immobilisations (liste)	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI ; joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formule obligatoire (article 302 *septies* A-bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABH — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements aménag. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	36 380
Déficits transférés de plein droit (article 209-II 2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 611
Déficits reportables	984	34 769
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	34 770

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		379	50
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	40
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		389	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2058D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025